

FORMATION :
 Brevet Professionnel Agricole
 Travaux de la Production animale
 Option: Polyculture-Elevage

<p>Le métier</p>	<p>Le salarié d'entreprise agricole effectue toutes les tâches d'une entreprise agricole en toute autonomie. Il est responsable de ses prises de décision, de la mise en œuvre des différents travaux. Il a des activités pratiques : conduite de divers matériels, soins aux animaux et mise en place et suivi des cultures... Le salarié d'entreprise agricole est polyvalent, ses compétences multiples doivent lui permettre de s'adapter à l'évolution très rapide de son métier. Pour cela, il doit savoir s'informer et s'insérer dans son entreprise. Il doit appliquer les consignes données mais faire preuve d'autonomie, et d'organisation dans son travail. Il doit prendre des initiatives et savoir gérer les situations inattendues.</p>
<p>Profils et prérequis</p>	<p>Pour la formation BPA, diplôme de niveau 3, les conditions d'entrée sont les suivantes : Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins. Ils doivent justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel. Les candidats doivent en outre avoir un projet professionnel en lien avec l'activité agricole, dans le domaine du salariat, à court ou à long terme. Ils doivent être attirés par l'élevage d'animaux de plusieurs espèces, et être prêts à utiliser différents types de matériels.</p>
<p>Objectifs de la formation</p>	<p>Obtenir le diplôme du BPA-TPA, constitué de 10 UC (Unités Capitalisables). Il s'agit de professionnaliser les futurs salariés agricoles. Des situations d'apprentissages ont été élaborées, à partir des capacités qui constituent les UC, conformément au référentiel. Nous souhaitons permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences techniques, nécessaires à son activité future. Les situations professionnelles sont le « fil rouge » de la formation, car elles balaient tous les thèmes présents dans le référentiel, pour permettre l'acquisition des capacités constituant le diplôme.</p>
<p>Supports de formation</p>	<p>Le principal support de la formation est l'exploitation de L'EPL qui dispose des ateliers suivants : Polyculture-élevage : ovin, bovin-viande, bovin-lait, porc.</p>
<p>La durée</p>	<p>Période de formation : Pour les stagiaires de la formation continue : 9 mois (Septembre à juin) ou sur 24 mois pour les apprentis. Lieu de formation : CFPPA d'Ahun Pour un parcours complet la formation BPA-TPA a une durée totale de 1 435 h : 1043 h en centre et 392 h en entreprise.</p>

<p>Contenu de la formation</p>	<p>La formation théorique : les situations d'apprentissage ont été élaborées en fonction des Situations Professionnelles d'Evaluation (SPE). La formation n'est donc pas disciplinaire, mais thématisée privilégiant ainsi la professionnalisation des apprenants. Les thèmes sont : les soins et surveillance des animaux, les soins et surveillance des cultures, l'insertion dans l'entreprise et son environnement. En outre, 2 thèmes sont développés : la réalisation de la traite et la conduite d'un élevage porcin. Les apprenants suivent également une formation SST (Santé et Sécurité au Travail) et une sur la conduite en sécurité des engins de chantier sur une exploitation agricole. 2 modules peuvent être ajoutés : agroécologie et PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)</p> <p>Formation pratique : 10 semaines de stage réparties dans le calendrier de formation en fonction des travaux agricoles.</p>
<p>Evaluation</p>	<p>Pour obtenir le diplôme, il faut valider toutes les Unités Capitalisables. Ce sont les SPE (Situations Professionnelles d'Evaluation) qui le permettent.</p> <p>SPE 1 : Soins et surveillance des animaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuve 1 : Distribuer l'alimentation des animaux • Epreuve 2 : Manipuler et contenir un animal • Epreuve 3 : Entretenir un automoteur et assurer l'entretien courant du matériel et des bâtiments <p>SPE2 : Réaliser des travaux culturaux</p> <p>SPE3 : S'insérer dans l'entreprise et dans son environnement</p> <p>SPE 4 : Réaliser la traite</p> <p>SPE 5 : Réaliser les opérations courantes dans un élevage porcin</p> <p>Le candidat est évalué lors d'un entretien d'évaluation, à l'oral, à partir d'un support écrit qu'il a constitué au cours de sa formation. Le jury est composé de 2 formateurs ou d'1 formateur et 1 professionnel.</p>
<p>Certification</p>	<p>L'obtention du « Brevet Professionnel Agricole » se fait après validation des dix Unités Capitalisables, il est délivré par la DRAAF.</p>
<p>Méthodes et suivi pédagogique</p>	<p>La formation est construite autour de modules qui permettent à l'apprenant de d'acquérir des compétences professionnelles tout au long de la formation.</p> <p>Les apprenants, sont systématiquement amenés à s'approprier les cours théoriques, les visites, les interventions extérieures pour les mettre en relation avec leur propre projet professionnel. La formation privilégie l'individualisation.</p> <p>Les ateliers pratiques et les stages permettent d'acquérir les gestes techniques. L'expérience acquise est prise en compte lors des retours de stage ou d'apprentissage. Tout au long de la formation, en centre et en entreprise, l'apprenant est amené à décrire et expliciter les différents travaux d'une exploitation. La démarche individuelle, l'acquisition d'autonomie, sont privilégiées. Cependant, les formateurs assurent un suivi individuel, tout au long de la formation.</p>

<p>L'équipe pédagogique</p>	<p>Le coordonnateur pédagogique de la formation BPA prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe, nomme les formateurs référents chargés du suivi individuel tout au long du parcours.</p> <p>Les formateurs/trices sont experts dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de compétence. Une formatrice est « référente social » pour assurer un suivi pour les personnes ayant des difficultés personnelles, périphériques à la formation.</p> <p>La place des professionnels dans la formation : Notre implantation sur le territoire, nous permet d'avoir des partenariats avec les différentes organisations professionnelles agricoles : Chambre d'Agriculture, MSA, GDS, CER... qui font bénéficier de leur expertise les apprenants, au cours d'interventions, de visites. Les agriculteurs sont également des partenaires privilégiés. Ils accueillent les apprenants sur leurs exploitations pour des visites, ou lors de stages ou d'apprentissage.</p>
<p>Le plus de la formation au CFPPA de la Creuse</p>	<p>Mise en place d'ateliers pédagogiques : Durant les périodes en centre, les apprenants ont accès aux ateliers de l'exploitation de l'établissement (production végétale, production animale : bovin viande, bovin lait, ovin et porcin) pour acquérir de la pratique.</p>
<p>Coût de la formation</p>	<p>La formation est intégralement prise en charge par la Région Nouvelle Aquitaine ou les OPCO pour les apprentis et contrats de professionnalisation.</p>
<p>Mode de financement et voies d'accès au BPREA</p>	<p>RNCP 4891</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation continue - Contrat ou période de professionnalisation - Apprentissage - Compte Personnel de Formation : code 11527 - Plan de formation - VAE
<p>Accessibilité de la formation par les personnes en</p>	<p>Notre site de formation est accessible aux personnes handicapées. Nous disposons d'une référente handicap pour vous conseiller et vous orienter.</p>

<p>situation de handicap</p>	<p>Pour toute personne en situation d'handicap, merci de nous contacter au 05.55.81.48.90 ou par mail à caroline.esposito@educagri.fr (pour les apprentis : stephanie.grandet@educagri.fr 05.55.81.48.91) , afin de pouvoir adapter l'admission à la formation.</p>
<p>Locaux mis à disposition</p>	<p>Le CFPPA vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire. Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques. Le CFPPA est également équipé d'une zone de détente avec distributeurs. Dans l'enceinte du lycée, les apprenants ont accès au réfectoire. Des chambres peuvent-être proposées.</p>
<p>Pour plus d'informations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • francoise.padovani@educagri.fr : responsable des formations agricoles • michel.audot@educagri.fr: coordonnateur de la formation • anne.marceron@educagri.fr: adjointe administrative référente de la formation BPREA • marine.tourtaud@educagri.fr : responsable VAE
<p>Nos coordonnées</p>	<p style="text-align: center;">CFPPA de la Creuse Le Chaussadis 23150 AHUN Tél : 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr</p>